



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/330

Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 43 655 euros

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/330 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (AIDE ALIMENTAIRE, ACCUEIL DE JOUR, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET MAINTIEN DU LIEN SOCIAL, SANTE/PERSONNES SDF) POUR UN MONTANT DE 43 655 EUROS (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Lorsqu'elles relèvent du champ de la solidarité, ces actions relèvent pour l'essentiel de la responsabilité de l'Etat ou de la Métropole de Lyon. S'y ajoutent également les politiques sociales spécifiques globales, curatives ou préventives, développées afin d'éviter que certains publics fragiles ne soient durablement exclus de la société.

S'agissant des communes, celles-ci peuvent s'investir dans le soutien à ces actions spécifiques et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elles ont évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

En effet, si la Métropole de Lyon dispose d'une compétence d'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ses champs de compétence sur le fondement de l'article L 115-1 du code de l'action sociale et des familles selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini les quatre axes stratégiques :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre collectivité apporte tout au long de l'année son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- l'accès à l'hygiène et aux soins ;
- l'aide alimentaire ;
- l'accueil de jour.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles, et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) allouée(s) en 2019 (€)	Montant / Subvention proposée pour 2020 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2020	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	ATD Quart Monde	28 rue de l'Annonciade 69001 LYON	7 000 € (Universités Populaires) 3 000 € (Journée mondiale de la misère) 1 500 € (Projet Gerland)	7 000 € (Décision du 07/05/2020) Universités Populaires 2 655 €	Journée mondiale de la misère	Programme SOLIDARITE Opération VEILLSOC 6574/523 Ligne de crédit n° 41273
	La Cloche	2 Place Sathonay 69001 LYON	-	5 000 €	Fonctionnement	
	Secours Catholique	76 rue d'Alsace 69100 VILLEURBANNE	12 000 €	(Décision du 20/04/2020) 12 000 € 7 500 €	Fonctionnement Subvention exceptionnelle suite crise sanitaire	
	Médecine et Droit d'Asile	Maison médicale de garde 3 place du marché 69009 LYON	-	2 500 €	Fonctionnement	
	Emmaüs Connect	104 Route de Vienne 69008 LYON	-	5 000 €	Fonctionnement Médiation numérique	

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) allouée(s) en 2019 (€)	Montant / Subvention proposée pour 2020 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2020	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	CLASSES	34 cours de Verdun 69002 LYON	-	2 500 €	Fonctionnement L'association accompagne les familles en errance	Programme SOLIDARITE Opération VEILLSOC 6574/523 Ligne de crédit n° 41273
	Fédération des Acteurs de la Solidarité	63 rue Smith 69 002 Lyon	-	5 000 €	Fonctionnement Fédération d'associations proposant aux personnes en situation de précarité un accueil, un hébergement et une aide à la réinsertion sociale.	
	RESF Rhône	5, place Bellecour 69002 LYON	-	2 500 €	Fonctionnement Réseau Education sans Frontières	
Sante SDF	Vroom Shower	16 rue Benoît Bernard 69008 LYON	-	5 000 €	Fonctionnement Accès à l'hygiène itinérant (douches)	Programme SOLIDARITE Opération SDFSANTE 6574/523 Ligne de crédit n° 41280

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) allouée(s) en 2019 (€)	Montant / Subvention proposée pour 2020 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2020	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit (enveloppe)
Aide alimentaire	Ensemble pour un repas	77 rue Bataille 69008 LYON	-	1 000 €	Repas solidaires Maraudes alimentaires	Programme SOLIDARITE Opération AIDALIM
	ADSL Agir et Donner Sans Limites	17 rue Michel Petrucciani 69800 SAINT PRIEST	-	1 000 €	Repas solidaires Maraudes alimentaires	6574/523 Ligne de crédit n° 41012
Accueil de jour	Au Tambour	17 avenue Sidoine Apollinaire 69009 LYON	-	4 000 €	Fonctionnement Accueil de jour femmes isolées	Programme SOLIDARITE Opération ACCJOUR 6574/523 Ligne de crédit n° 41277

Au regard des différentes actions conduites par ces associations en direction d'un ensemble de nos concitoyens démunis, ou de personnes en situation précaire, il me semble opportun de donner une suite favorable à ces demandes de financement. En effet, ces actions conduites localement rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon en ce qui concerne les publics lyonnais démunis et les actions conduites auprès d'eux qu'elle cherche à développer.

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 43 655 €, sont allouées aux organismes précités.
- 2- La dépense en résultant, soit 43 655 €, sera financée comme suit :

- pour une somme de 32 655 €, à partir de l'enveloppe « FIAS » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) ; après transfert d'un crédit de 24 000 € à partir de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) et après un transfert de crédit de 1 370 € à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41277) ;
- pour une somme de 5 000 €, à partir de l'enveloppe « Santé / personnes SDF » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41280) ; après transfert d'un crédit de 5 000 € à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41277) ;
- pour une somme de 2 000 €, à partir de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) ;
- pour une somme de 4 000 €, à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41277).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET